



Être candidat à un poste d'A.E.S.H

Qui peut-être candidat ?

Les candidats doivent :

- être titulaires d'un **diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne** ;
- justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins neuf mois** dans les domaines de l'**accompagnement** des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap accomplis, notamment dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emplois Compétences PEC) ;
- justifier d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme.

Quelles sont les conditions de recrutement ?

conditions applicables à tous les agents non-titulaires de l'État

- jouir de ses droits civiques
- posséder un casier judiciaire vierge ou portant des mentions compatibles avec l'exercice des fonctions
- se trouver en position régulière au regard du code du service national
- posséder les conditions d'aptitudes physiques requises

Comment se porter candidat ?

Les **candidats à un poste d'A.E.S.H** doivent transmettre leur **candidature** (lettre de motivation et C.V) **au coordonnateur A.S.H de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale** :

- Loire-Atlantique
divel3-recrutementsaesh-44@ac-nantes.fr
- Maine-et-Loire
avs49@ac-nantes.fr
- Mayenne
candidatureAESH53@ac-nantes.fr
- Sarthe
coordonnateur.avs@ac-nantes.fr
- Vendée
ce.pole-handicap85@ac-nantes.fr

Lors de votre entretien avec les services de la D.S.D.E.N, ces derniers détermineront le support sur lequel vous serez affecté et donc votre employeur. Les services de la DSDEN vous transmettront les documents à renseigner pour votre prise de fonction.

Les A.E.S.H qui seront employés par le proviseur du lycée Douanier Rousseau à Laval devront au préalable s'inscrire sur **SIATEN** pour que leur contrat puisse être établi.

Lorsque l'AESH saisira son état-civil, il devra entrer un mot de passe personnel. Il est impératif de conserver ce mot de passe ainsi que le code d'accès délivré pendant la procédure d'inscription afin de pouvoir se reconnecter ultérieurement et vérifier le dossier.

Conditions d'emploi

La durée annuelle de travail des AESH est fixée en référence à la durée légale, soit **1607 heures** pour un temps complet répartie sur **41 semaines** (39 heures hebdomadaires).

Les AESH peuvent être engagés à temps complet ou à temps incomplet.

Le temps de service de l'AESH ne se limite pas à l'accompagnement de l'élève car il contribue au suivi et à la mise en œuvre du projet personnalisé de l'élève. Il participe aux réunions, ainsi qu'aux dispositifs « Ecole ouverte » et « stages de remise à niveau », et à toutes activités pouvant être décomptées dans son temps de travail.

Les semaines en sus des 36 semaines de temps scolaire permettent de tenir compte des missions que l'AESH effectue en lien avec l'exercice de ses fonctions en dehors du temps scolaire.

Type de contrats

- Contrats à durée déterminée (CDD) de 3 ans, pouvant être renouvelés une fois (période d'essai de 3 mois renouvelable 1 fois) ;
- Contrats à durée indéterminée (CDI) : les AESH peuvent accéder à un CDI **après six années d'exercice dans la fonction** (les services accomplis sous le régime CUI-CAE/PEC ne sont pas comptabilisés).
Lorsque l'agent justifie de 6 années de service public en cours de CDD, celui-ci est requalifié en CDI. Si l'agent refuse le CDI, il reste en fonction jusqu'à la fin de son CDD en cours.

M.A.J. le 25/09/2019

Dans cette rubrique

- [Offres d'emploi](#)
- [Étudiants bénéficiant d'un contrat d'AED en préprofessionnalisation](#)
- [Recrutement travailleurs en situation de handicap](#)
- [Recrutement sans concours](#)

À télécharger

- [Guide de l'accompagnant des élèves et des personnels en situation de handicap](#)

Pour plus d'information

- [Gestion des accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap](#)
- [Missions des accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37